



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Heritiers

Question écrite n° 20222

Texte de la question

M. Alain Poyart demande à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, de lui préciser l'évolution de la procédure concernant l'examen par le Parlement du projet de loi destiné à garantir les droits successoraux du conjoint survivant.

Texte de la réponse

Deux projets de loi relatifs au droit des successions ont été déposés en 1988 et 1991 à l'Assemblée nationale. La chancellerie a procédé à la fusion de ces textes afin de saisir le Parlement d'une réforme globale de l'ensemble du droit des successions. À cette occasion, quelques modifications, destinées en particulier à prendre en compte les observations des professionnels, ont été apportées au texte. Ce texte devrait être redéposé sur le bureau du Parlement dans les prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [M. Poyart Alain](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20222

Rubrique : Successions et libéralités

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 1994, page 5510

Réponse publiée le : 23 janvier 1995, page 463